



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS



OBJET : ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE RUE DU PEYRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande du 19/09/2022 de Mme CASILE CHANTAL, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux d'élagage Rue du Peyral,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme CASILE CHANTAL – 2 RUE DES AIRES HAUTES – 34120 CASTELNAU DE GUERS est autorisée à occuper la chaussée pour effectuer des travaux d'élagage à l'endroit suivant :

- Rue du Peyral (sur l'arrière du terrain n°2 rue des Aires Hautes)

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée pour le Vendredi 23 Septembre 2022,
le stationnement est interdit,
Un camion sera stationné devant la parcelle afin de couper et évacuer les branches,

Article 3^{ème} : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 4^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur
Notifié à Mme CASILE CHANTAL,

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 19 Septembre 2022

Le Maire



Didier MICHEL

0679582115

DEMANDE D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire,

Je soussigné CASIE Chabod
agissant en qualité de PROPRIETAIRE
(propriétaire ou entrepreneur)
demeurant à Rue des Aunes Hautes CASTELNAU de GERS
sollicite ⁽¹⁾ pour mon compte personnel
pour le compte de
demeurant à

⁽¹⁾ l'alignement ou l'autorisation d'effectuer les travaux désignés ci-après :
Route d'Aunes (Niveau du Château d'Ar)
Rue du Peyral

Situation cadastrale :

Section :, N°, lieu dit

Désignation de la ou des voies de communication

Pièces jointes : plan de situation - plan de masse -

Date envisagée pour le commencement des travaux

Durée prévue

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

CASTELNAU de GERS, le 19/09/22
(Pour le Jeudi 23/09/2022)

Transmis avec avis
au Service des Ponts et Chaussées, pour
suite à donner.

A le

Le Maire,



(1) Rayer la mention inutile